

Nombre de membres en exercice : 11

Séance du jeudi 04 mars 2021

Le **jeudi quatre mars deux mille vingt et un**, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le 25 février 2021, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire, à la salle de quartier.

**Présents** : Mme BEST C. ; Mme BOUYGUES G. ; M. BRUNET J. ; M. FOUQUET H. ; M. JOUANTOU F. ; Mme LAMOTHE M. ; LESCOLE P. ; Mme PRACHT BRUNET L. ; Mme VALLET I.

**Procuration** : M. BIENAYME A. à Mme VALLET I.

**Secrétaire** : Mme BOUYGUES Gwénaëlle

## **ORDRE DU JOUR**

### **I. Approbation du compte rendu du 4 février 2021**

Approuvé à l'unanimité des membres présents

### **II. Délibérations :**

- Demande de résiliation du contrat de location, reçue le 23 février 2021, pour le logement situé au-dessus de la mairie, occupé par Mme BRONDEL.  
Une pré-visite a eu lieu le mardi 02 mars 2021 pour évaluer si des travaux sont à effectuer avant de relouer. Après visite, des travaux seront nécessaires.  
Etat des lieux le 05 avril 2021. Une délibération sera prise après l'état des lieux.
- Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2021.

Les collectivités ne peuvent pas payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget, si ces dernières n'ont pas été reportées lors des Restes à Réaliser.

Il convient donc de prendre une délibération pour une ouverture de crédits d'investissement, la dépense d'investissement concernée est la suivante :

- Opération « 94-Cimetière » : Article 2116 (frais liés à la réalisation du Columbarium) : 1740.06€ TTC permettant le versement d'un acompte de 30% à la SASU ALIBERT pour commander la fourniture nécessaire à cette réalisation.  
Etes-vous favorables pour prendre cette délibération ? : oui pour 11 membres dont une procuration.

- Approbation des comptes de gestion 2020-

- ❖ Commune :

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Receveur municipal de Lacapelle Marival.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

**DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le compte de gestion 2020 de la commune.

- ❖ Lotissement :

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Receveur municipal de Lacapelle Marival.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

**DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le compte de gestion 2020 du lotissement.

- Vote du compte administratif 2020

- ❖ Commune :

Mme Le Maire présente les résultats du compte administratif 2020 qui peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement 2020	136 113.45 €
Recettes de fonctionnement 2020	<u>170 682.60 €</u>
<b>Résultat de l'exercice - Excédent de fonctionnement</b>	<b>34 569.15 €</b>
Résultats antérieurs reportés	133 372.07 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020 - Résultat à affecter</b>	<b>167 941.22 €</b>

Section d'Investissement	
Dépenses d'investissement 2019	18 570.54 €
Recettes d'investissement 2019	<u>142 274.59 €</u>
<b>Résultat de l'exercice - Excédent d'investissement</b>	<b>123 704.05 €</b>
Résultats antérieurs reportés	- 62 887.97 €
Restes à réaliser en dépenses 2020	0.00 €
<b>Excédent de la section d'investissement</b>	<b>60 816.08 €</b>

Conformément à la loi, Madame le Maire se retire de la séance.

Sous la présidence de M. FOUQUET Hervé, doyen de la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** : le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget principal.

- ❖ Lotissement :

Mme Le Maire présente les résultats du compte administratif 2020 qui peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement 2019	117 959.83 €
Recettes de fonctionnement 2019	<u>117 959.83 €</u>
<b>Résultat de l'exercice - Excédent de fonctionnement</b>	<b>- €</b>
Résultats antérieurs reportés	- €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019 - Résultat à affecter</b>	<b>- €</b>

Section d'Investissement	
Dépenses d'investissement 2019	102 814.83 €
Recettes d'investissement 2019	<u>117 959.83 €</u>
<b>Résultat de l'exercice - Excédent d'investissement</b>	<b>15 145.00 €</b>
Résultats antérieurs reportés	- 117 959.83 €
Restes à réaliser en dépenses 2020	
<b>Déficit de la section d'investissement</b>	<b>- 102 814.83 €</b>

Conformément à la loi, Madame le Maire se retire de la séance.

Sous la présidence de M. FOUQUET Hervé, doyen de la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** : le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget lotissement.

### III. Divers

- Vote des subventions allouées aux associations

<b>ASSOCIATION</b>	<b>2020 réel</b>	<b>2021</b>
<b>APE Aynac</b> (mat et prim) 50 € /enfant Si voyage 30 € /enfant	100	50
<b>AIPE Gramat</b> (mat, prim et collègue) 50 € /enfant Si voyage 30 € /enfant	Assoc en sommeil	0
<b>APE Collège Lacapelle Marival</b> 50 € /enfant Si voyage 30 € /enfant	150	50€/ENFANTS (pas connaissance du nombre d'enfants à ce jour)
<b>Lycée Jean Lurçat St Céré</b> Si voyage 30 € /enfant		
<b>Assoc des propriétaires et chasseurs Théminoïses</b>	250	250
<b>Culture et patrimoine</b>	500	500
<b>Le renouveau Théminoïses</b>	1 000	1000 quand AG
<b>Mutuelle coup dur</b>	300	300
<b>TRIAS</b>	500	500
<b>ELAN Marivalois</b>	100	100
<b>Club sport et détente</b>	100	100
<b>APEAI</b>	100	100
<b>Fondation patrimoine</b>	55	0
<b>Les Amis de L'Ouysses</b>	100	100
<b>Le Chat Pito</b>	50	50
<b>AAPPMA Assier</b>	100	100
<b>Restos du cœur (08/07/16)</b>	150	150
<b>CAUE du Lot</b>	60	60
<b>TOTAL</b>	<b>3 615 €</b>	<b>Environ 3 410 €</b>

**Demandes refusées** : Fondation du Patrimoine, association du Musée de la Résistance, et la Déportation et de la Libération du Lot, Deux mains pour demain, l'outil en main du Pays de Figeac.

M. LESCOLE s'interroge sur la répartition des subventions, en fonction de quel critère la somme est déterminée...

Après discussion, les membres décident que pour l'année prochaine, les associations devront envoyer un dossier de demande de subvention (nombre adhérents, projets réalisés et à réaliser, bilan financier) à la mairie. Les dossiers seront ensuite étudiés et les montants déterminés en fonction des documents reçus.

En juillet de cette année, lors de la demande du bilan moral et financier aux associations destinataires d'une subvention en 2021, ces dernières seront informées de ce changement de procédé.

- Un programme de cinéma de plein air, *Cinétoile sous les étoiles*, est proposé par le Grand Figeac du 19 juin au 5 septembre 2021. L'année dernière, la commune avait participé à cette manifestation, le conseil municipal décide de se porter à nouveau volontaire pour accueillir une projection.
- Orientations budgétaires : Columbarium et reprise d'une partie du mur du cimetière, aménagement du jardin public (jeux pour enfants...), rénovation des deux moulins, achat maison ...  
Ces différents projets seront développés et chiffrés avant le vote du budget qui aura lieu le jeudi 01 avril.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- ✚ Participation de la commune au ticket de cantine pour les écoles de Gramat : Le montant retenu est de 1.98 €. Cette discussion avait été débattue lors de la dernière réunion, seul le montant du prix du ticket de cantine d'Aynac manquait. (Prix ticket cantine Aynac : 3.50 € ; Prix ticket cantine Gramat : 5.48 €)
- ✚ Participation SDIS pour la commune : 7 705.86 € annuel, ce montant est versé par le Grand Figeac, par le biais de l'Attribution de Compensation.
- ✚ Travaux sur le mur au-dessus de la propriété de M. et Mme LACARRIERE Michel : le Pech de Gourbière travaille actuellement à la reconstruction.
- ✚ Sur les conseils de l'entreprise COSTES, le changement des menuiseries extérieures sur le logement au-dessus de la salle de quartier n'est pas urgent, le conseil décide d'attendre 2022 voire 2023.
- ✚ URBANISME : PC, AMOUROUX Cyril, le Port, construction hangar avec toiture panneaux photovoltaïques

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> avril avec notamment le vote du budget.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22heures 45

*Le Secrétaire,*

*Le Maire,*

*Le Conseil Municipal,*